



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 54872

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur l'opportunité qu'il y aurait à rétablir la possibilité de bénéficier, de façon optionnelle, d'une dispense de recherche d'emploi (DRE) pour les demandeurs d'emploi âgés de plus de 57 ans rencontrant des difficultés particulières dans leur recherche d'emploi. Cette disposition a en effet été supprimée par le précédent gouvernement par la loi du 1er août 2008 prévoyant l'extinction progressive de la DRE, effective depuis 2012. Ces demandeurs d'emploi, qui ont souvent perdu leur travail justement à cause de leur âge, qui peut constituer un handicap dans de nombreux secteurs d'activité (BTP, petite enfance, services hospitaliers, industrie lourde, etc.) se voient contraints de participer à des prestations Pôle emploi (atelier de rédaction de CV, projet, entretiens...) alors que les contacts avec les employeurs restent généralement sans réponse et que leur âge leur est systématiquement reproché. Beaucoup ressentent cette obligation comme une humiliation. Rétablir la DRE, pour ceux qui le souhaitent, aurait également pour conséquence de réduire la charge de travail des conseillers Pôle emploi, dont on sait qu'elle est particulièrement lourde. Il souhaiterait donc connaître sa position sur l'opportunité de rétablir la DRE pour les demandeurs d'emploi âgés de plus de 57 ans qui le souhaitent.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54872

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mai 2014](#), page 3673

Question retirée le : 25 août 2015 (Fin de mandat)